Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Fernand-Gauthier

Le mercredi 2 avril 2025

Procès-verbal de la 3e réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école Fernand-Gauthier tenue le 2 avril à 18h30 en virtuel.

Présence:

Mme Julie Houle Parent Mme Sonite Baptiste Parent

Mme Imane Idjeraou Orthopédagogue
Mme Mathil Godin Personnel de soutien

Mme Marie-Claire Pace Enseignante

M. Roger Petissaint Parent
Mme Loubna Belkbir Parent
Mme Esma Tennah Parent

Mme Geneviève Melonçon Parent substitut

Mme Nathalie Legros Organisme communautaire

Mme Franca Mascaro Responsable du service de garde

Absence:

Mme Maggie Bellerose Personnel professionnel

Aussi présents :

Mme Nadine Lalancette Directrice

Mme Karine Martel Directrice adjointe

| | d'établissement. |
|------------|--|
| | |
| | 2. Présence et quorum |
| | La séance initialement prévue le 18 mars n'a pu avoir lieu faute de quorum, seulement |
| | deux parents étant présents. Elle a donc été reportée au 2 avril. Le quorum étant maintenant atteint, Mme Houle ouvre officiellement la séance. |
| | maintenant atteint, withe noule ouvre officiellement is sealice. |
| 2025040201 | Adoption de l'ordre du jour |
| | |
| | Il est proposé par madame Julie Houle, secondé par madame Marie-Claire Pace et |
| | résolu : |
| | QUE l'ordre du jour de la réunion du 2 avril 2025 soit adopté tel que déposé. |
| | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |
| | |
| 2025040202 | 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 |
| | |
| | Mme Baptiste nomme qu'il y avait des petites modifications à faire dans le dernier |
| | procès-verbal, c'est-à-dire qu'il soit indiqué que le budget annuel de l'école soit |
| | approuvé avec les petits ajustements relevés lors de la présentation. |
| | |
| | Il est proposé par madame Esma Tennah, secondé par madame Mathil Godin et |
| | résolu : |
| | QUE le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 soit adopté tel que déposé, |
| | |
| | avec la proposition d'ajustement au budget. |
| | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |
| | |
| | |
| | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 5. Suivi au procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 |
| | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |

| , | vote que les membres du CÉ ont tenu, Mme Martel annonce que la compagnie La Fabrique Photo a été mandatée pour les photos scolaires du 16 septembre 2025 ainsi que pour les photos des finissants du 15 avril 2026. La signature du contrat se fera en avril 2025. |
|------------|---|
| | 6. Période de questions du public |
| | Il n'y a pas de questions. Aucun membre du public |
| | 7.Points en approbation |
| 2025040203 | 7.1 Activités et sorties |
| | Madame Martel présente le tableau des activités et des sorties 2024-2025. |
| | -Sortie au MégaMaze à approuver. |
| | Il est proposé par madame Julie Houle et secondé par madame Franca Mascaro et résolu : |
| | QUE le tableau des activités et sorties soit approuvé tel que déposé. |
| | |
| 2025040204 | 7.2 Temps alloué à chaque matière |
| | Mme Lalancette présente et explique la grille-matière. Aucun changement n'est prévu pour l'année 2025-2026. |
| | Il est proposé par madame Geneviève Melonçon et secondé par madame Franca Mascaro et résolu : |
| | QUE le temps alloué à chaque matière soit approuvé tel que déposé. |
| | |
| | 8 Points en consultation |
| 2025040205 | 8.1 Critères de sélection de la direction d'école Les membres établissent les critères de sélection de la direction d'école. |
| | 8.2Projet prioritaire en immobilisation |
| | Madame Lalancette propose le projet de réfection de la petite cour du côté des maternelles TSA. Les parents sont d'accord pour donner la priorité à ce projet. |
| | |

- 9 Points en information
- 9.1 Mot du représentant du comité de parents : Aucun point
- 9.2 Mot de la direction
 - -Changement au calendrier scolaire 24-25 Retrait des journées pédagogiques du 2 et du 30 mai pour cause de tempêtes.
 - -Présentation de l'horaire de l'école 25-26 Mme Lalancette présente l'horaire prévu pour l'année 2025-2026. Une récréation en am et en pm Le préscolaire débutera 2 minutes plus tôt. Diner à 11h15 au lieu de 11h20
 - -Distribution du reliquat

Mme Lalancette explique ce qu'est le reliquat. Elle propose d'utiliser la somme de 3473,97\$ de la façon suivante : La moitié sera utilisée pour des parents ayant des soldes au service de garde. L'autre moitié servira à une activité pour l'ensemble des élèves (course arc-en-ciel).

- 9.3 Mot du représentant des enseignants : Aucun point
- 9.4 Mot du représentant du personnel de soutien : Aucun point
- 9.5 Mot de la technicienne en service de garde : Aucun point
- 9.6 Mot du représentant du personnel professionnel : La représentante du personnel de soutien est absente.
- 9.7 Mot du représentant de la communauté : Aucun point

Discussion de neige

Lors des deux dernières tempêtes, il y a eu une insatisfaction concernant le déneigement. Le déneigement de l'entrée du service de garde n'était pas fait et il serait plus sécuritaire et pratique pour les parents qui viennent chercher leur enfant. Mme Lalancette mentionne qu'il est de la responsabilité du déneigeur de le faire et lors de ces deux tempêtes historiques, plusieurs endroits n'ont pas été déneigés. Cette information a été donnée au CSSPI qui a effectué un suivi avec la compagnie.

| 10 Correspondance Aucun courrier |
|--|
| 11 Divers Changement de date du CÉ du mois de mai La rencontre du 12 mai sera déplacée au 5 mai 18h30 à l'école |
| 12 Clôture |
| L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Franca Mascaro et secondé par madame Esma Tennah et résolu : |
| QUE l'assemblée soit levée à 19h03 (2 avril) |
| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |

Présidente Julie Houle

Directrice Nadine Lalancette